



Heures supplémentaires

Par juline007

Bonjour, j'ai été embauchée dans une association de santé inter entreprise, relevant d'une convention. Sur cette base nous travaillons à 39h/semaine, dédommagés en RTT.

Seulement les fiches de postes ne sont pas disponibles, la convention en interne non plus, car les salaires sont supérieurs à la convention collective et semblent inégaux pour postes équivalents, voir pour certains en défaveur des plus anciens qui malgré leurs anciennetés et plus de responsabilité, évidentes et affichées, sont moins bien payés que les nouveaux arrivants. Par ailleurs, les horaires sont normalement de 8h à 17h du lundi au jeudi et de 8h à 16h le vendredi, avec une pause méridienne de 12h à 13h.

Nous avons été avertis que l'arrivée avant 8h n'était pas comptée en heure supplémentaire, entre 12h et 13h non plus, et enfin de 17h à 17h30 non plus. Hors, dans les faits, le travail exige de recevoir du public et la quasi totalité des salariés de la boîte doivent comment à 8h la réception du public (ce qui oblige une prise de poste en amont), les visites s'enchaînent avec un retard quasi systématique, puisque la quasi totalité des salariés travaillent jusqu'à 12h20/30 ou bâclent leur travail pour avoir une pause, reprennent à nouveau avec du public pour 13h, ce qui fait que de nouveau la prise de poste se fait 10/15 min avant comme le matin) et au soir les visites traînent jusqu'aux alentours de 17h20 environ. Problème étant, lorsque ce problème est souligné, la direction nous demande d'écourter avec le public, exigeant un travail qui ne respecte pas les standards qui nous sont imposés, et soulignant que le problème provient donc de nos manques de compétences ou application, alors même que la majorité des salariés sont dans la même situation. Par ailleurs, ils reçoivent des mails de la direction entre midi et treize heures, mais surtout, compétences et travail ne répondant pas aux exigences imposées mise à part, la réception du public à 8h et 13h, ce qui correspond à nos horaires, n'est pas possible puisque pour le recevoir nous devons y être prêts. Est-ce que le temps de préparation au poste (désinfection pour COVID, aération, ordinateur et dossiers à mettre en route entre autre...) Enfin, il n'y a aucun système de pointage ni autre contrôle, seules les manipulations de l'ordinateur peuvent être constatées, ce qui peut être mis sur le fait que nous décidons leur utilisation pour du confort de travail et non du travail effectif... ?